

CMC
Société par Actions Simplifiée
au capital de 22.097.698,60 euros
Siège Social : 20 avenue Mac Mahon - 75017 PARIS
R.C.S. PARIS 484.554.522

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 30 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq,

Le trente décembre

Au siège social, 20 avenue Mac Mahon, 75017 PARIS

Les associés de la Société par Actions Simplifiée CMC au capital de 22.097.698,60 euros, divisé en 2.350.819 actions de 9,40 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre remise en mains propres.

Les membres de l'Assemblée ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Madame Dominique MIMOUNI, en sa qualité de Président.

Monsieur Charles MIMOUNI est désigné comme secrétaire. Monsieur Pascal WIZEL, Commissaire aux Comptes de la Société régulièrement convoqué, n'assiste pas à la réunion.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la copie des lettres de convocation adressées aux associés,
- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes,
- La feuille de présence.

Il dépose également les documents suivants, qui vont être soumis à l'Assemblée :

- Le texte des projets de résolutions.

Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions de l'article 18 des statuts et déclare que les documents et renseignements nécessaires à l'information des associés leur ont été adressés ou tenus à leur disposition au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée, ainsi que la liste des associés.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouveau Directeur Général ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer en qualité de nouveau Directeur Général de la Société, et ce, pour une durée illimitée, la personne suivante :

- ❖ Monsieur Gabriel MIMOUNI, né le 15 novembre 1995, à Paris
Demeurant 31 rue du Château – 92200 NEUILLY SUR SEINE

Le mandat de directeur général s'exercera conformément aux statuts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

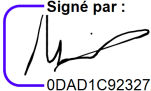
L'Assemblée Générale confère donc tous pouvoirs au porteur des présentes à l'effet de signer tous actes et documents correspondant aux autorisations ci-dessus, et en général, faire le nécessaire à cet effet.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture par les membres du bureau.

Le présent document sera signé par les intéressés dans le cadre du processus de signature électronique (conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil) par l'Autorité de Certification "DocuSign", les certificats de la chaîne de certification étant disponibles à l'adresse suivante : <https://www.docusign.fr/societe/politiques-de-certifications>

Le Président de séance	Le Secrétaire de séance
Madame Dominique MIMOUNI	Monsieur Charles MIMOUNI
 Signé par : 0DAD1C92327A452...	 DocuSigned by: 97BCCBE96E13478...
Monsieur Gabriel MIMOUNI Bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général  DocuSigned by: 83F83CF0759041E...	